

## APPEL A PROJETS

### **ORLEANS FETE LE 30<sup>è</sup> ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE AVEC LUGOJ EN ROUMANIE**

*La Mairie d'Orléans célèbre cette année le 30<sup>è</sup> anniversaire du jumelage avec la ville de Lugoj en Roumanie. Les deux villes ont débuté leurs échanges en 1989, à la suite de la chute du communisme mais c'est en 1994 qu'elles ont décidé de se lier.*

*Pour fêter l'évènement tout au long de l'année, la Mairie va proposer un programme d'animations en lien avec Lugoj et la Roumanie.*

#### **1 – Objet**

La Mairie d'Orléans lance un appel à projets pour permettre aux associations du territoire qui le souhaitent de participer à la programmation du 30<sup>è</sup> anniversaire du jumelage avec Lugoj en proposant une ou plusieurs animations. Celles-ci devront obligatoirement se dérouler à Orléans en 2024.

#### **2 – Conditions de l'appel à projet**

Seules les associations implantées sur le territoire d'Orléans Métropole ont la possibilité de proposer une animation. Les animations retenues seront conduites de façon autonome (logistique, réservation de salle, organisation générale etc). La Mairie d'Orléans pourra quant à elle attribuer une subvention pour soutenir ces animations.

Sauf exception les activités proposées doivent être gratuites et ouvertes à tous. Les actions à but lucratif sont exclues.

Les animations proposées doivent se dérouler au cours de l'année 2024.

Les animations développées dans le cadre du présent appel peuvent être de toute nature, par exemple :

- des conférences, colloques, débats,
- des manifestations publiques et culturelles (concerts, expositions...)
- des ateliers (dégustations, cuisine ...)
- des actions à destination des enfants et des jeunes (jeux de piste, spectacles, contes ...)
- des activités sportives
- tout projet visant à promouvoir le jumelage Orléans Lugoj et la culture roumaine.



### **3 – Critères de sélection des projets retenus**

La sélection des projets sera effectuée par la Mairie d'Orléans en fonction des critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des objectifs de la programmation : la promotion du jumelage Orléans Lugoj et de la culture roumaine.
- Impact du projet : nombre de personnes touchées
- Qualité du projet : faisabilité.
- Moyens mis en œuvre pour réaliser le projet.

### **4 – Fiche de candidature**

Pour participer à cet appel à projet, les candidats devront compléter la fiche projet en annexe.

Les fiches pourront être transmises par mail à l'adresse suivante : [sri@orleans-metropole.fr](mailto:sri@orleans-metropole.fr)

Clôture de l'appel à projet : **31 mai 2024.**

Pour toute demande de renseignement : 02.38.79.26.96

### **5 – Subvention**

Les candidatures seront instruites par le service Relations Internationales de la mairie d'Orléans. Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'une subvention dont le montant sera apprécié en fonction du budget du projet.

### **6 – Obligation en termes de communication**

Les projets sélectionnés feront partie du programme du 30<sup>è</sup> anniversaire du jumelage avec Lugoj et bénéficieront de la communication globale de la mairie concernant cet évènement.

Pour faire partie de ce programme, les porteurs de projets devront transmettre au service relations internationales, leurs éléments de communication (affiches, contenu ...) d'ici le 30 juin 2024.

Le logo de la mairie d'Orléans devra apparaître sur tout document réalisé par l'association pour son projet sélectionné dans le cadre du 30<sup>è</sup> anniversaire du jumelage avec Lugoj.

### **7 – Bilan**

Les associations qui auront bénéficié d'une subvention devront transmettre un bilan quantitatif, qualitatif et financier de leur animation avant le 15 janvier 2025.



